

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : ARRÊTEZ CETTE DÉRIVE !

Vélizy, le 4 novembre 2013

Depuis des années, les syndicats CGT ont fait de la santé et du travail une préoccupation essentielle de leur activité et assistent les familles de salariés de Thales endeuillées par les suicides de leur proche, dans leur démarche de reconnaissance en accident de travail (AT) et de la faute inexcusable (FIE) : à Thales Microelectronics (TMI), Thales Alenia Space (TAS), Thales Optronique (TOSA), Thales Avionics (TAV).

Au-delà de la compassion naturelle à l'égard des familles endeuillées du fait du travail et du droit à la réparation, pour autant que cela puisse être possible, il s'agit pour la CGT d'obtenir la mise en œuvre d'une démarche de prévention collective de la santé des salariés.

Parce que les drames, que constituent les suicides en lien avec le travail, sont la manifestation chaque fois singulière d'un risque collectif qui peut affecter tout un chacun différemment, il est nécessaire de prévenir les risques en transformant le travail, son organisation.

Mais arcbuté sur ses dogmes qui ne visent que la rentabilité financière à court terme, Thales n'entend pas, à l'heure actuelle, mettre en cause son modèle managérial, ni les organisations du travail pathogènes malgré les gâchis humains, économiques et sociaux qu'ils engendrent.

Thales préfère transférer sa responsabilité sociale, d'une part, sur les victimes dont elle met en cause la fragilité supposée à supporter ce qu'elle qualifie de contrariétés normales dans le travail et, d'autre part, sur l'entourage familial et professionnel en utilisant l'absence d'alerte afin de justifier qu'elle ne pouvait avoir conscience du risque.

C'est insupportable ! Cela ne peut plus durer !

Ci-dessous, vous trouverez le courrier que nous venons d'envoyer au PDG de Thales pour l'interpeller sur ce sujet afin que les revendications des salariés soient entendues et satisfaites.

Actuellement se déroule, au niveau du Groupe, une négociation intitulée « Qualité de Vie au Travail ». Son contenu doit prendre en compte la problématique des risques psychosociaux, ce qui n'est pas actuellement le cas.





LETTRE OUVERTE

Velizy, le 24 octobre 2013

A l'attention de Monsieur LEVY, PDG du Groupe Thales

Objet : suicide de Mme MORELLEC, FIE, organisation du travail et prévention.

Monsieur,

Suite à la décision du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Rennes qui a jugé que le suicide de Madame MORELLEC, cadre à Thales TMI, intervenu le 23 octobre 2009, constitue un Accident du Travail (AT) et compte tenu des éléments qui sont développés dans ses attendus, nous vous adressons à nouveau une lettre ouverte.

Le tribunal confirme les multiples interventions qui vous avaient été adressées de la part de l'Inspection du travail et du CHSCT avant que le drame se produise. Il apparaît de façon incontestable que la direction locale et celle du Groupe ont commis une faute inexcusable (FIE) en ne tenant aucun compte de ces alertes.

En conséquence, nous vous demandons de reconsidérer votre position et de reconnaître votre faute inexcusable (FIE), du fait du manquement à vos obligations légales de prévention et de résultat relatives à la santé physique et psychologique des salarié-e-s.

La loi prévoit dans le cadre de la procédure (de FIE) une possible conciliation, comme ce fut le cas à la suite du suicide d'un cadre de Thales Avionics au Haillan. Si vous persistez dans le déni de votre responsabilité et refusez une conciliation loyale, nous serons alors, avec les familles, dans l'obligation de saisir la juridiction compétente pour faire reconnaître votre faute inexcusable.

Coordination CGT THALES
Thales Electron Devices – 2, rue Marcel Dassault – 78140 VELIZY

www.cgthales.fr

Notre demande concerne également le suicide d'un cadre de TOSA à Elancourt et celui de Monsieur POULAIN cadre à Thales Alenia Space pour qui le 5 novembre la cours d'appel de Toulouse devrait établir la faute inexcusable de l'employeur (FIE).

Enfin, et parce que le drame que constitue ces suicides est la manifestation chaque fois singulière d'un risque collectif, nous vous demandons de procéder aux nécessaires transformations des organisations du travail et à la mise en place d'une réelle prévention. Ceci bien évidemment à Etelles où la situation est toujours dégradée, mais aussi dans l'ensemble des entreprises du Groupe. A ce jour nous constatons qu'aucune prise en compte de ces drames n'a été faite de votre part et aucune transformation des organisations du travail pathogènes n'a été effectuée. Nous vous répétons à cette occasion l'alerte que nous vous avons déjà adressée.

Le projet que vous proposez dans la négociation en cours intitulé : «Qualité de vie au travail» devra en tenir compte.

Soyez assuré, dans tous les cas de notre détermination à y parvenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination CGT THALES

Laurent TROMBINI

Coordination CGT THALES
Thales Electron Devices – 2, rue Marcel Dassault – 78140 VELIZY

www.cgthales.fr